

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Le viaduc des Fades. — Procédé de montage de l'ouvrage. — La première Manche de Blériot. — Le transbordeur aérien de Saint-Sébastien. — L'aéroplane et la télégraphie sans fil.

La ligne du chemin de fer de Montluçon à Gannat, et celle de Clermont-Ferrand à Tulle, sont reliées par le tronçon de Saint-Eloy à Pauniat, dirigé du nord au sud; cet embranchement traverse la vallée pittoresque et profondément encaissée de la Sioule, qui est un affluent de l'Allier. Les crêtes du ravin s'élèvent à 132 mètres au-dessus du lit de la Sioule et sont distantes horizontalement de 500 mètres environ. Cet espace est franchi au moyen d'un ouvrage, dont on conçoit aisément l'importance et qui constitue le viaduc des Fades.

Cet ouvrage, élevé par la Société Française de Constructions mécaniques est un des spécimens les plus remarquables de ce genre, par sa hardiesse, son étendue et sa hauteur dominant le fond de la gorge, sur laquelle le tablier est suspendu.

Le pont est constitué par deux poutres droites et continues sur toute la longueur de l'ouvrage; il se compose de trois travées principales, dont la travée centrale, placée symétriquement par rapport à l'axe du lit de la Sioule, a 144 mètres de portée, et les deux autres, de 116 mètres, sont reliées aux crêtes des talus par une arche en maçonnerie de 14 mètres d'ouverture sur la rive droite, et par un petit viaduc d'accès, en poutre droite, de 53 m. 50 de longueur sur l'autre rive, du côté Saint-Eloy.

Le projet primitif comportait un viaduc en maçonnerie de deux arcs de 14 mètres, à cette même extrémité de l'ouvrage, mais un glissement de terrain qui se produisit sur la rive gauche, au cours des travaux, fit abandonner ce mode de construction, qui fut remplacé par la travée métallique précitée.

La pile-culée, où s'appuie l'extrémité de la travée de 116 mètres aboutissant à ce viaduc, a dû être fondée à 45 mètres de profondeur dans le rocher. Les piles principales, qui limitent la travée centrale, s'élèvent à 92 mètres de hauteur au-dessus de leurs fondations; elles sont construites en matériaux granitiques, et leur section transversale va en croissant de 7 m. 30 sur 12 m. 80 au sommet, à 12 m. 78 sur 23 m. 63 à la base. Ces colonnes sont creuses, de manière à réduire leur masse et leur poids sur les fondations, dont le socle peut avoir à supporter une pression de 14 kg. 31 par centimètre carré, dans les circonstances les plus défavorables.

Les deux poutres de rive en treillis sont espacées de 6 m. 78 d'axe en axe; elles ont 11 m. 60 de hauteur et supportent, à leur partie supérieure, les pièces de pont distantes de 3 m. 60, sur lesquelles reposent les longrines sous rails et le plateau du tablier. Les poutres de rive sont entretoisées par des croix de Saint-André transversales espacées tous les 14 m. 40 et, en outre, par un second système de contreventement horizontal formé par des barres en croix

de Saint-André placées aux étages supérieur et inférieur et à l'étage médian, de la hauteur des poutres.

**

Les procédés employés pour le montage du tablier sont particulièrement intéressants. Pour les demi-travées de 116 mètres, on édifia à partir des culées un échafaudage de 51 mètres de hauteur, s'étendant jusqu'au milieu de chacune des travées, mais le montage du surplus fut poursuivi par cheminement en porte-à-faux jusqu'à la pile.

On se servit pour cette opération, d'une part, d'une charpente métallique embrassant le profil extérieur de l'ouvrage et roulant sur des rails fixés aux semelles supérieures, et, d'autre part, d'une charpente en bois épousant le profil intérieur et roulant sur rails fixés aux entretoises inférieures.

Cette usine volante, qui formait ainsi une sorte de cage à double paroi, pouvait prendre un porte-à-faux de quelques mètres permettant d'effectuer, par avancement progressif, la pose des éléments de charpente amenés par la voie du chemin de fer et repris par les organes de manutention dont était pourvue la charpente mobile.

Quand les deux travées latérales furent terminées, on procéda simultanément au montage en porte-à-faux des deux moitiés de la travée centrale, en faisant cheminer l'un vers l'autre les échafaudages volants, au fur et à mesure de l'avancement de chacune des demi-travées. Ces opérations furent poursuivies jusqu'à ce qu'il ne restât plus qu'un tronçon de 7 mètres à monter; on relia alors ensemble les deux usines volantes, de manière à faciliter la pose de ce dernier tronçon de clavage.

Cette opération finale ne laissait pas que d'offrir d'assez grandes difficultés, car on conçoit que les extrémités des demi-travées, en porte-à-faux, surchargées par le poids des cages, présentait un fléchissement notable, lequel atteignait, en fait, 0 m. 35 environ. Pour pouvoir raccorder les deux moitiés de l'ouvrage, il fallait donc les faire basculer autour de leurs appuis sur les piles, de manière à ramener sur un même niveau horizontal les extrémités libres, en coïncidence aussi parfaite que possible.

A cet effet, les points d'appui sur les culées étant constitués par un jeu de rouleaux de dilatation, on fit reposer l'une des deux moitiés du tablier sur la pile correspondante, par l'intermédiaire d'une chaise dont l'épaisseur était calculée pour réaliser le relèvement voulu de 0 m. 35 de l'extrémité libre de la poutre. La seconde moitié devait être disposée sur des supports mobiles, de manière à pouvoir être rapprochée ou éloignée de la première partie fixe, soit en avant, soit en arrière, en travers ou par pivotement. On fit donc reposer le demi-pont mobile sur quatre vérins hydrauliques, au droit de la seconde pile; chacun de ces vérins était établi lui-même sur un jeu de rouleaux, dont la plaque d'appui était munie d'un petit vérin hydraulique horizontal de 7 tonnes 5 de puissance. Grâce à ces dispositifs, on pouvait facilement amener l'extrémité du demi-pont au niveau voulu; écarter cette moitié de l'ouvrage de l'autre en position fixe, pour introduire dans l'intervalle les éléments du tronçon de clavage; rapprocher ensuite les deux moitiés de l'ouvrage pour serrer les joints d'assemblage et réaliser la superposition des trous de rivets, percés et alésés à l'avance.

Les dispositions étaient si bien prises, et l'exécution des charpentes si rigoureusement exacte, que toutes les opérations de clavage furent terminées en une semaine.

Le prix prévu pour l'exécution de cet important ouvrage s'élève à 2.800.000 francs, dont le tiers environ pour la maçonnerie des piles et des culées, et les deux tiers pour le tablier métallique. Le prix par mètre carré d'élévation ne serait ainsi que de 84 fr. 24, ce qui constituerait une économie importante sur les prix unitaires de 96 fr. 02 et 108 fr. 69, afférents respectivement aux viaducs de Garabit et du Viaur, auxquels le viaduc des Fades peut être justement comparé, pour l'ampleur des ouvertures des travées et la hardiesse des supports, qui détiennent le record des hauteurs obtenues jusqu'à ce jour dans les ouvrages similaires.

**

Nous avons rendu compte, ici même, dans un article antérieur, de l'installation du petit funiculaire à deux câbles porteurs, destiné à escalader le rocher du Wetterhorn, dans l'Oberland bernois. Ce mode de transport paraît présenter des avantages très appréciables, tant au point de vue de la simplicité des installations, qu'à celui des services qu'il peut rendre pour faciliter aux touristes l'accès de certains sites alpestres, d'un accès souvent peu commode et plutôt rébarbatif.

Le tout récent exploit de l'ingénieur français Blériot, franchissant, d'une seule traite, en aéroplane, la large vallée marinière qui sépare la France de l'Angleterre, fait espérer que, dans un avenir peu éloigné, on ne verra plus que des alpinistes ailés, voltigeant de sommet en sommet, sur les crêtes des Alpes. Ce sera la seconde manche gagnée par le génie humain, puisque Blériot, c'est le cas de le dire, a gagné la première Manche, en la franchissant.

Mais, en attendant que l'homme soit en état de disputer le royaume de l'air, d'une façon pratique, à l'aigle des montagnes, les transbordeurs aériens pourront encore recevoir de nombreuses et utiles applications.

Nous en donnerons pour preuve la nouvelle installation de ce mode de transport, qui fonctionne depuis l'année 1907 à Saint-Sébastien, pour faire l'ascension du mont Ulia, qui domine la ville et la rade de l'élégante station balnéaire.

Il s'agissait de franchir une différence d'altitude de 28 mètres, sur un parcours horizontal de 280 mètres, soit une pente moyenne de 10 %. Le problème a été résolu très simplement par l'ingénieur Torrès y Quevedo, qui s'est fait déjà connaître par ses nombreux travaux mécaniques et ses études sur la question des ballons dirigeables.

Le système adopté par cet ingénieur a été combiné de manière à réaliser les garanties de sécurité les plus complètes qu'on est en droit d'exiger lorsqu'il s'agit non plus de transporter sur des fils aériens des matériaux inertes, mais des voyageurs et des touristes de haut vol.

Un pareil système est évidemment peu compliqué ; il comprend simplement une nacelle suspendue à un chariot, des câbles porteurs qui forment la voie de roulement du véhicule, et un câble tracteur actionné généralement par un moteur électrique.

L'installation de Saint-Sébastien ne comporte pas d'autres éléments, mais elle se distingue des installations similaires par ses dispositions spéciales et originales qui tendent toutes vers un but commun, celui de la plus grande somme de sécurité à assurer aux voyageurs.

**

Le chariot, d'abord, est à deux essieux, pourvus chacun de deux groupes de trois galets ou roues à gorge, roulant sur deux séries de trois câbles porteurs. Le châssis est formé de deux secteurs, dont la jante est en tubes d'acier et les rayons en fil du même métal, viennent aboutir à un moyeu occupant le centre des secteurs, suivant le mode de construction des roues de bicyclette. C'est également à ce moyeu que se rattachent les fils d'acier qui sont fixés, d'autre part, en éventail, aux bords de la nacelle.

La multiplicité des câbles de suspension est la meilleure des conditions de sécurité du système ; car, si l'un des six brins venait à se rompre, il n'en résulterait qu'une surcharge d'un cinquième pour chacun des cinq brins restés intacts. Mais, il y a plus ; ces câbles, moins nombreux, ne seraient pas soumis à une tension plus grande qu'avant l'accident, par suite du mode d'attache utilisé. En effet, chacun des câbles est attaché à la station inférieure sur un appui fixe, solidement ancré dans les fondations en béton de la petite usine de force motrice ; mais, à l'autre extrémité, au terminus supérieur, le câble est simplement tendu sur une poulie de renvoi par un poids de 4.950 kilogrammes. Si, donc, les brins sont soumis à une surcharge accidentelle, leur extrémité libre se déroulera sur les poulies, en soulevant les contre-poids, de manière à augmenter simplement la flèche des chaînettes, et leur tension n'en sera nullement modifiée, puisque c'est le même contre-poids qui tendra toujours les câbles.

Les câbles porteurs en fil d'acier ont 19 millimètres de diamètre, avec une section utile de 131 millimètres carrés ; leur résistance à la rupture est de 120 kilogrammes par millimètre carré ; ils ne travaillent, en fait, qu'à 38 kilogrammes par millimètre, ce qui donne un coefficient de sécurité de 3 environ.

Le câble tracteur à âme de chanvre a une section métallique de 60 millimètres carrés ; sa résistance spécifique à la rupture est de 180 kilogrammes, et sa tension effective ne dépasse pas 28 kilogrammes par millimètre carré, soit un coefficient de sécurité de 6 environ. Ce câble est également équilibré par un contre-poids de 4.950 kilogrammes, semblable à ceux des câbles porteurs ; à cet effet, le câble tracteur qui passe sur la poutre du treuil, à la station motrice inférieure, vient s'enrouler, au terminus supérieur, sur un système de trois poulies disposées aux angles d'un triangle triangulaire vertical ; il forme ainsi une boucle à brins verticaux qui enveloppe une poulie mobile, dont la chape supporte le contre-poids, puis il passe par-dessus la poulie du sommet pour revenir à la poulie motrice du terminus inférieur.

Le poids du chariot et de la nacelle s'élève à 790 kilogrammes ; ce qui forme, avec les 12 à 14 passagers admis dans chaque voyage, un poids total de 1.750 kilogrammes. Il va sans dire que le système est pourvu d'appareils de sûreté, pour le cas où le câble tracteur, contre toute prévision, viendrait à se rompre ; ils consistent en deux freins, l'un automatique, l'autre manœuvré à la main par le pilote. Enfin, si le chariot restait en détresse sur le parcours, on lui ferait facilement parvenir une remorque, acrotinée par un petit cabestan de secours.

Ce transbordeur funiculaire a obtenu un tel succès, que, pendant l'été 1908, 43.000 voyageurs ont été, par ce moyen, transportés au sommet du mont Ulia. Il est ainsi permis à chacun de faire son petit Blériot, avec l'illusion d'une randonnée aérienne, car il existe la même différence entre le transbordeur funiculaire et l'aéroplane, qu'entre le télégraphe ordinaire et la télé-sans-fil, l'aéroplane n'étant lui-même qu'un transbordeur aérien sans fil, qui se soutient dans l'océan des airs par ses propres moyens.

DARYMON.

LA RESPONSABILITÉ DES ARCHITECTES dans les dépassements de crédit.

La Construction Lyonnaise a exposé, dans son numéro du 1^{er} juillet dernier, le projet du Maire de Lyon relatif à la création d'un emploi de vérificateur-expert pour le contrôle des travaux de constructions neuves. A la séance du 26 juillet, le Conseil a adopté les conclusions du rapport de M. Victor, comportant création de ce nouvel emploi. En même temps,

la Commission, d'accord avec l'Administration, a fait adopter par le Conseil municipal, contre les architectes qui engageraient sans autorisation des dépenses supplémentaires à celles prévues dans leur devis, la résolution suivante :

« Il sera retenu sur les honoraires des architectes directeurs de travaux une somme de 5 % sur le montant des dépassements, non autorisés, des crédits mis à leur disposition. L'utilisation sans autorisation des sommes provenant des rubais consentis sera considérée comme un dépassement de crédit. »

Le Maire de Lyon a fait notifier aux différents architectes chargés de travaux de la Ville cette résolution, au sujet de laquelle il a fait remarquer qu'il était bien entendu que le montant des dépassements non autorisés ne donnerait pas lieu à honoraires.

LES TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

A LYON EN 1908¹

1° Travaux publics.

Pour nous conformer à ce qui a été fait les années précédentes, nous commencerons en donnant les chiffres relatifs aux travaux mis en adjudication par les différents services administratifs pendant l'année 1908.

Nous devons préalablement rappeler que les chiffres concernant les villes et les communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon ne peuvent être établis qu'en compulsant un très grand nombre de documents qu'il est fort difficile de réunir au complet : il en résulte fatalement que la somme indiquée pour les travaux de cette catégorie est certainement inférieure au montant réel des travaux exécutés. Les autres chiffres peuvent être considérés comme exacts, car ils sont tous extraits de documents officiels, quand ils ne nous sont pas fournis par les services intéressés eux-mêmes.

Cette explication donnée, voici le détail des travaux mis en adjudication pendant le cours de l'année 1908 :

1° Pour la Ville de Lyon :			
Travaux neufs et travaux d'entretien, ensemble.	1.966.616	25	
2° Pour le Département du Rhône :			
Travaux neufs et travaux d'entretien, ensemble.	526.797	85	
3° Pour l'Administration des Ponts et Chaussées :			
A. Service du Rhône entre la frontière suisse et la mer :			
Travaux neufs	536.083	49	
Travaux d'entretien	916.081	05	1.452.164 54
B. Service de la Saône dans la traversée de Lyon :			
Travaux neufs	»	»	
Travaux d'entretien	62.449	65	62.449 65
C. Service spécial de la Saône :			
Travaux neufs	»	»	
Travaux d'entretien	23.649	10	23.649 10
D. Service des Chemins de fer et routes :			
Travaux neufs	36.083	40	
Travaux d'entretien	338.000	»	374.083 40
4° Pour le Génie militaire, Direction de Lyon :			
Travaux neufs	59.985	»	
Travaux d'entretien	310.000	»	369.985 »
5° Pour l'Artillerie :			
A. Direction de Lyon :			
Travaux neufs	643	»	
Travaux d'entretien	15.577	»	16.220 »
B. Atelier de construction de Lyon :			
Travaux neufs	40.755	49	
Travaux d'entretien	54.339	»	95.094 49

¹ Extrait du *Compte rendu des Travaux de la Chambre de Commerce de Lyon*, année 1908, qui vient d'être publié.

6° Pour les villes et communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon :

Travaux neufs et travaux d'entretien, ensemble. 695.188 72

Soit un total général de 5.582.249 »

Le montant des travaux concernant ce compartiment s'était élevé, pendant l'année 1907, à 5.712.118 fr. 32. Il y a donc eu, pour l'année dernière, une diminution de 129.869 fr. 32 ou 2,27 pour 100.

Si, maintenant, nous comparons les chiffres de l'année 1908 à ceux de l'année 1907, nous constatons que le montant des travaux mis en adjudication par la Ville de Lyon pendant l'année 1908 a été sensiblement supérieur à celui des travaux adjugés pendant l'année précédente : 1.966.616 fr. 25 contre 1.417.415 fr. 57, soit en plus 549.200 fr. 68 ; il y a, par contre, une diminution de 767.448 fr. 45 pour les travaux adjugés par le département, 526.797 fr. 85 en 1908 contre 1.294.246 fr. 30 en 1907.

Les travaux neufs et les travaux d'entretien exécutés par les différents services des ponts et chaussées au cours de l'année dernière ont été plus importants que ceux exécutés pendant l'année précédente : 1.892.346 fr. 69 contre 1 million 597.665 fr. 07, soit 294.681 fr. 62 en plus.

Le Génie militaire et l'Artillerie avaient fait exécuter, en 1907, des travaux s'élevant à 538.575 fr. 89, ils n'en ont fait exécuter en 1908 que pour 430.299 fr. 49.

Enfin, le chiffre concernant les villes et les communes ressortissant à la Chambre de commerce de Lyon est descendu de 868.322 fr. 43 à 695.188 fr. 72.

**

Nous passerons maintenant aux renseignements concernant les principales Administrations de notre ville.

La *Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon* a fait exécuter, pendant l'année 1908, pour 1.717.946 fr. 30 de travaux neufs, et les travaux de réparations et d'entretien se sont élevés à 349.385 fr. 15, ce qui donne un total de 2.067.331 fr. 45. Le montant total des travaux exécutés en 1907 avait été de 2.108.487 fr. 05 : il y a donc une légère diminution pour 1908 ; elle porte entièrement sur les travaux neufs, les travaux de réparation et d'entretien ayant été, au contraire, sensiblement plus importants en 1908.

La *Compagnie des Chemins de fer de l'Est de Lyon* a dépensé 80.575 francs pour ses travaux neufs et 194.297 francs pour les réparations et l'entretien, ce qui donne un total de 274.872 francs ; la dépense totale avait été de 166.000 francs pour l'année 1907.

La *Compagnie des Chemins de fer de Lyon-Saint-Paul à Loyasse* a payé 28.522 fr. 65, dont 5.964 fr. 70 pour travaux neufs et 22.557 fr. 95 pour réparations et entretien ; elle avait payé 20.179 fr. 05 en 1907.

La *Compagnie du Chemin de fer de Fourvière et Ouest-Lyonnais* a fait exécuter, en 1908, des travaux neufs pour 77.438 fr. 45, et ses travaux de réparations et d'entretien se sont élevés à 300.642 francs, ce qui donne un total de 378.080 fr. 45. La dépense totale pour l'année 1907 avait été de 267.504 fr. 10.

L'activité des travaux a continué à être très grande, pendant l'année dernière, dans la partie du réseau de la *Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée* qui se trouve dans le ressort de la Chambre de commerce de Lyon.

Cette Compagnie achève, d'une part, la suppression des passages à niveau et la construction de la ligne de Lozanne à Givors ; d'autre part, elle a commencé l'exécution de certains travaux nécessités par le doublement des voies de la ligne de Lyon à Marseille et diverses transformations faisant partie de son programme général.

Si nous examinons ce qui a été fait dans les quatre arrondissements qui nous intéressent, nous trouvons les chiffres suivants :

<i>III^e arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs.	842.680 99
<i>IV^e arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs.	532.000 »
Montant des travaux de réparation et d'entretien	255.000 »
<i>VII^e arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs.	2.325.000 »
<i>XII^e arrondissement :</i>	
Montant des travaux neufs.	3.717.600 »
Total général	<u>7.672.280 99</u>

Comme pour les années précédentes, nous n'avons pas pu obtenir les renseignements relatifs aux travaux de réparations et d'entretien qu'ont fait exécuter les III^e, VII^e et XII^e arrondissements.

La Compagnie P.-L.-M. n'avait fait exécuter, pendant l'année 1907, que pour 6.495.684 fr. 89 de travaux ; il y a donc une différence de 1.176.596 fr. 10 en faveur de l'année dernière.

Les travaux exécutés par l'Administration des Hospices civils de Lyon se sont élevés à la somme totale de 852.100 fr., dont 487.900 francs pour les travaux neufs et 364.200 francs pour les travaux de réparations et d'entretien. Le montant des dépenses pour l'année précédente n'avait été que de 723.000 francs ; il y a donc une différence de 129.100 francs en faveur de l'année 1908.

Enfin, la Compagnie du Gaz de Lyon, pendant l'exercice 1908, a fait exécuter des travaux neufs pour une somme totale de 1.832.168 fr. 45.

Les travaux concernant cette Compagnie n'avaient pas figuré dans nos comptes rendus des années précédentes.

**

En totalisant les chiffres indiqués ci-dessus pour les dépenses effectuées en travaux par les différentes Administrations, nous arrivons à un total général de 13.105.355 fr. 99, dont il faut retrancher : 1.832.168 fr. 45 pour les travaux concernant la Compagnie du Gaz de Lyon ; il reste donc une somme de 11.273.187 fr. 54 contre 9.976.018 fr. 54, montant des travaux de ce même compartiment pour l'année 1907 ; la différence est donc de 1.297.169 francs en faveur du dernier exercice.

La différence, qui est de 13 pour 100, provient, pour la plus grande partie, des travaux exécutés par la Compagnie P.-L.-M., qui, comme nous l'avons vu plus haut, se sont élevés, en 1908, à 1.176.596 fr. 10 de plus qu'en 1907.

Le compartiment des travaux publics donne, pour le dernier exercice, un total général de 18.687.604 fr. 93 ; il avait donné, pour l'année précédente, un total de 15.688.136 fr. 86 : l'augmentation en faveur de 1908 est donc de 2.999.468 fr. 13 ou 19,12 pour 100.

Le montant des travaux publics exécutés en 1906 avait été de 16.402.810 fr. 60.

Nous disions, dans notre rapport de l'année dernière, que tout nous faisait supposer que les travaux publics n'auraient pas à subir un fléchissement trop important pendant l'année qui allait s'écouler. : nos prévisions, comme on le voit, se sont réalisées ; elles ont même été dépassées, puisque, non seulement l'importance des travaux exécutés en 1908 n'a pas été inférieure à celle des travaux exécutés en 1907, mais qu'elle les a même dépassés dans la proportion assez sensible de 19,12 pour 100.

Nos pronostics pour 1909 sont dans le même sens, et nous croyons à une activité assez intense en faveur des travaux publics pendant le cours de l'année qui vient de commencer.

La Ville de Lyon va, comme on le sait, contracter un emprunt de 35 millions de francs, dont la plus grande partie est destinée à l'accomplissement de grands travaux projetés depuis longtemps. Beaucoup seront certainement commencés très prochainement, notamment les nouveaux abattoirs et très probablement aussi les ponts de l'Homme de la Roche et de la Feuillée, sur la Saône, et le pont de l'Hôtel-Dieu,

sur le Rhône, ainsi que plusieurs groupes scolaires, etc., etc.

On parle aussi d'autres travaux, tels que la construction d'un hôtel destiné à abriter les Conseils de prud'hommes et les Sociétés mutualistes, dont le paiement ne dépend pas de l'emprunt projeté.

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée doit, de son côté, faire exécuter d'importants travaux, indépendamment de la reconstruction et de l'agrandissement de la gare de la Croix-Rousse (qui représentent une dépense totale de 4.500.000 fr.) que nous annonçons dans notre rapport de l'année dernière, et qui sont, actuellement, en voie d'exécution ; elle aura à achever la ligne de Lozanne à Givors et les travaux résultant de la suppression des passages à niveau et du doublement des voies de Lyon à Chasse. On parle aussi de l'amélioration et de changements importants à la gare de Perrache, de la réfection, avec participation de la Ville, du pont de la Mulatière, etc., etc.

On va également commencer la construction du premier réseau de nos chemins de fer départementaux.

(A suivre.)

MARTIAL PAUFIQUE.

CONCOURS

LYON

PROFESSEUR DE DESSIN

Les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochains, un concours aura lieu pour un emploi de professeur de Dessin perspectif, Figure et Ornement, à l'Ecole de dessin du Petit Collège.

Les candidats doivent être Français, âgés de vingt-trois ans au moins et de quarante ans au plus. Ils devront déposer à la Mairie, jusqu'au 15 septembre 1909, leur demande d'admission au concours en y joignant l'indication de leurs titres : médailles obtenues dans les écoles d'art ou dans les concours, diplômes, certificats de collaboration à des travaux, services antérieurs, etc.

La liste des candidats admis à prendre part au concours sera arrêtée le 25 septembre et avis en sera donné aux intéressés.

SAINT-ÉTIENNE

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Comité de Patronage des habitations à bon marché du département de la Loire, à la suite de nombreuses demandes de renseignements qui lui ont été adressées par diverses Sociétés de mutualistes et autres, ainsi que par un nombre important d'ouvriers désirant faire édifier une maison dite à bon marché, ouvre un concours dont voici le programme :

Le projet comportera trois types de maison (les primes ne seront attribuées que sur des projets complets) conformément aux instructions suivantes :

La *Maisonnette type n° 1* se composera de 4 pièces de 16 mètres carrés de superficie et 3 m. 25 en hauteur de plancher à plafond (ces dimensions constitueront un minimum), d'un water-closet, d'une cave et d'un grenier. Elle sera située sur un terrain de 400 mètres de superficie, clos de murs. Un des côtés sera en bordure d'une voie publique. Les trois autres côtés seront mitoyens. Les canalisations d'eau et de gaz, ainsi que les égouts, seront installés sur la voie publique.

La *Maisonnette type n° 2* (terrain 800 mètres carrés) sera composée de deux maisonnettes type n° 1, adossées l'une contre l'autre.

La *Maisonnette type n° 3* (1.600 mètres carrés) sera composée de quatre maisonnettes type n° 1, adossées les unes contre les autres, et deux des côtés seront en bordure des voies publiques.

Le coût de chaque maisonnette sera de 6.000 francs au maximum ; dans ce prix seront compris le terrain, murs de clôture, etc. ; enfin, tous frais de voirie et autres.

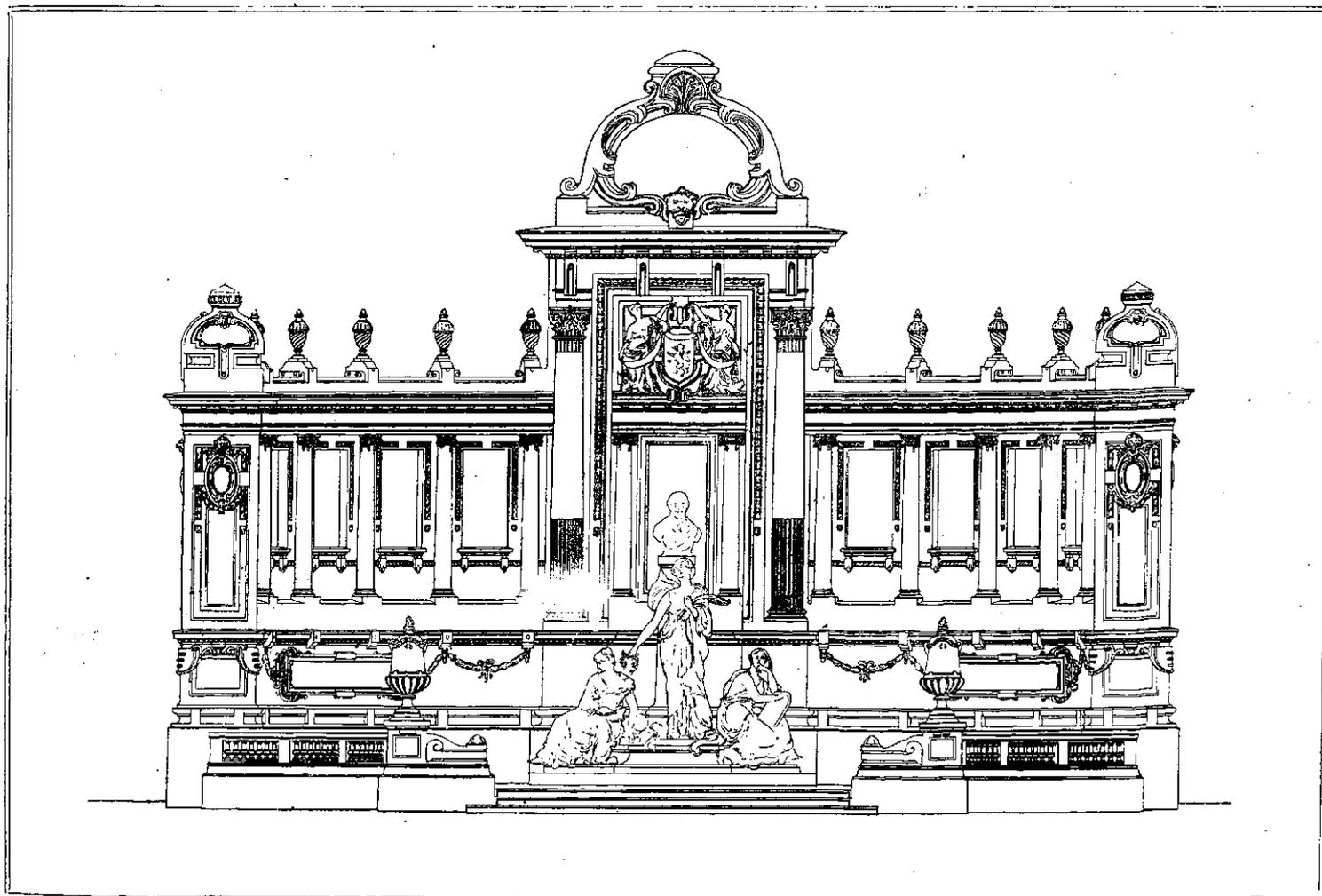
Les concurrents devront produire : les plans des divers éta-

ges, coupes et façades à l'échelle de 0,02 par mètre ; tous ces dessins seront cotés ; 2° un devis estimatif détaillé pouvant servir de base à une convention entre le constructeur et son client ; ce devis sera établi en prenant comme base la série des prix de la Chambre syndicale des Entrepreneurs du département de la Loire, citation de 1908, diminuée d'un rabais moyen de 15 %. Le prix du terrain est de 2 francs le mètre carré.

Les concurrents devront déposer toutes ces pièces à la Préfecture, première division, le 1^{er} octobre, à 3 heures (date et heure de rigueur).

LES TRAVAUX DE LA BELLE JARDINIÈRE

Maintes fois, l'occasion s'est présentée d'examiner les nouvelles constructions, soit d'entreprises commerciales, soit de grands établissements financiers ou d'hôtels, les unes et les autres bâties avec le souci d'enlacer les visiteurs dans une suite de séductions irrésistibles. Le mouvement, assez intense dans notre ville, ces dernières années, se propage avec ampleur. En effet, à chaque instant, c'est une devanture de magasin qui étale aux yeux du passant de la grande artère



PROJET DE MONUMENT GAILLETON

M. SCHAEFFER, architecte.

Les projets seront exposés une semaine avant le jugement et une semaine après ; cette exposition sera publique. Un jury composé de cinq membres, quatre désignés par le Comité et un par la Société des Architectes du Département de la Loire, sera chargé d'attribuer par ordre de mérite trois primes de 500, 400 et 300 francs. Toutefois, le jury se réserve la faculté de ne pas attribuer de première et de deuxième prime si le concours ne donne pas les résultats qu'il est en droit d'espérer.

Les projets primés resteront la propriété du Comité, qui les mettra à la disposition des collectivités ou des particuliers désireux de les faire exécuter pour leur compte personnel. — Les dessins seront présentés collés sur châssis.

Aucune pièce relative au concours ne sera signée. Les concurrents indiqueront leurs noms et qualités dans une enveloppe cachetée, revêtue de la même devise que celle indiquée sur les dessins et pièces diverses du concours.

Un récépissé de dépôt leur sera délivré par la Préfecture au moment de la remise de leur projet.

lyonnaise — la rue de la République — une somptueuse pureté. Pour asseoir leur renommée, manifester leur puissance, faire acte de vitalité, les magasins font appel aux architectes ; de cet appel pressant, il résulte des merveilles que nous avons le devoir de signaler, si nous n'avons pas la latitude de les décrire toutes en détail. C'est là une partie de ce qu'on peut appeler « le Lyon au travail ».

Qu'importe leur divulgation ! Le but est atteint : disparition de la monotonie prosaïque des façades sur la promenade favorite de l'époque, excitation de la curiosité publique pour les objets en montre, enfin, comme conséquence immédiate, activité de plus en plus florissante du commerce.

Naguère, la *Belle Jardinière*, en prenant possession de l'immeuble de l'ancien hôtel Collet, avait entrepris différents travaux d'aménagement de ses comptoirs de vente. Mais, à l'intérieur parfaitement organisé, ne le cédant en rien aux plus fameux magasins de nouveautés de la capitale — ceux qu'on cite autant à cause de leur succès prodigieux que de leur fortune colossale — ne correspondait pas l'aspect extérieur.

Ce n'est pas à dire que la porte d'entrée ne fût pas décorée magnifiquement, que les vitrines ne fussent pas spacieuses. A la vérité, l'importance de la maison ne s'imposait pas en franchissant le seuil. Pour le dehors, aucun indice des multiples rayons de vente, s'échelonnant aux deux étages, qui ont vue sur le hall. Rien ne donnait l'assurance que l'immeuble fût tout entier consacré à la succursale lyonnaise d'une des plus anciennes maisons d'habillements de Paris.

M. Pascalon, qui fut l'architecte de la *Belle Jardinière*, l'avait installée fort confortablement ; son successeur, M. Folléa, l'ancien collaborateur et associé du maître, a été appelé à compléter l'œuvre, c'est-à-dire à rendre visible du dehors l'ingénieuse disposition interne, et à apporter des transformations selon les exigences les plus modernes. Besogne tentante, point aisée ! Cependant, elle s'exécute rapidement ; commencée le 1^{er} juillet, elle sera terminée fin septembre. Nul doute qu'alors elle ne produise l'effet attendu par le directeur, M. Andrieux, qui, chaque jour, jouit de la réalisation de son rêve de modernité.

Aux piliers en pierre sont substituées des colonnes en fer, afin qu'un plus grand espace soit réservé aux montres et étalages. Les immenses baies se répéteront au premier étage. Voilà le but de cette transformation extérieure. Pour l'obtenir, combien difficile, tout de précautions, le travail en sous-œuvre, confié à M. Fessetaud, l'habile entrepreneur de maçonnerie qui a déjà fait ses preuves en pareilles circonstances ! D'une simplicité agréable — le vernis des œuvres maîtresses — apparaîtra la nouvelle décoration. Sur un fond en ciment, chacune des baies sera encadrée par du chêne orné d'un gros tore sculpté en staff imitant le bronze à s'y méprendre. Comme couronnement, une forte corniche en ciment, dans la frise de laquelle se trouveront enseignes alternant avec plaques de marbre, attachées par des amortissements et des chutes de feuilles : évident rappel de l'ornementation de la porte d'entrée qui doit être conservée.

De charmants détails diront la finesse et l'élégance des recherches décoratives de l'architecte ; le marbre vert de mer du soubassement et de la partie séparative du rez-de-chaussée et de l'étage proclamera la richesse de la maison. Mais c'est avec les montres que la *Belle Jardinière* se réserve de surprendre son élégante clientèle. On y verra les étalages dernier genre des grands boulevards.

La charpente est faite par M. Despeyroux, la maçonnerie par M. Fessetaud, la menuiserie par MM. Grimonet frères ; le cimentier est M. Héraud, le sculpteur ornementaliste M. Masson. La marbrerie a été fournie par MM. Guiguet et Verzier, le fer par M. Buclet, les glaces par la maison Duinaïne.

A. THOROT.

NÉCROLOGIE

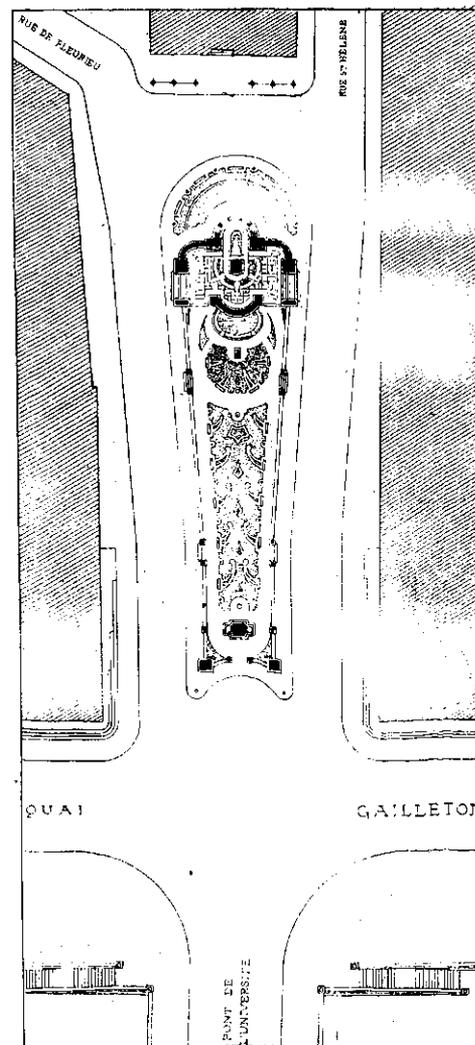
PROSPER PERRIN

L'architecte Prosper Perrin, une physionomie et une personnalité bien connues à Lyon, où il est décédé le 2 courant, était né à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), le 29 avril 1834. Elève de l'École des Beaux-Arts de Lyon, il y remporta, sous Chenavard, en 1854, un deuxième prix d'architecture et un prix de concours mensuels.

Neveu par alliance de F. Pascalon, dans le cabinet duquel, entré en 1852 en qualité d'élève, il était ensuite resté à titre d'employé, il prit, à la mort de son oncle, le 3 février 1860, la suite de ses affaires, dont la direction lui était d'ailleurs laissée depuis plusieurs années déjà.

Pendant sa longue carrière, son activité fut féconde : sans entrer dans le détail de son œuvre architecturale, il suffira de dire qu'on lui doit, à Lyon seulement, plus de quarante maisons à loyer, des nombreuses villas, chalets, usines dans la région, des restaurations de châteaux, de maisons et de

chapelles, entre autres celle du petit séminaire de l'Argentière, la construction de mairies, écoles et église dans le Rhône ; parmi ses grands travaux, il convient de citer le groupe scolaire de la place Morel à Lyon, l'hôtel du journal *le Progrès* sur l'emplacement de l'ancien théâtre Bellecour, avec l'imprimerie Delaroche et maison à loyer sur la rue Bellecordière, le Casino de la Villa des Fleurs à Aix-les-Bains. Des parties de ses plans pour l'hôtel de Bellecour ont été conservées dans la construction actuelle, et il a fait l'installation des Grands Magasins des Cordeliers, et d'autres magasins, bureaux, restaurants, cercles et divers tombeaux et monuments funéraires. Architecte de la Chambre de commerce, il fut chargé de la surveillance générale et de la direction des travaux des palais coloniaux que cette Compagnie fit édifier à ses frais à l'Exposition de Lyon en 1894,



PLAN DU PROJET CI-CONTRE

d'après les maquettes fournies par le gouvernement de l'Algérie et le protectorat de la Tunisie ; les palais de l'Art oriental, des Colonies et les bureaux de l'Administration y furent exécutés d'après ses plans et sous sa direction ; à cette occasion, la Chambre de commerce de Lyon lui décerna une médaille d'argent et il fut nommé en 1895 Officier de l'Ordre Impérial du Dragon de l'Annam, dont le palais avait été édifié sous sa direction. Le 27 février 1896, il avait été nommé Officier d'Académie.

Sa haute compétence lui valut de nombreuses expertises ; notamment, avec André Bellemain, Hirsch et Roux-Meulien, lors de la transformation du quartier Grôlée, il fut vice-président de la Commission des Architectes-Conseils de la Ville de Lyon. Il avait été, en outre, membre de la Commission de réception de tous les ouvrages et du Jury

(groupe IV, classe 10) de l'Exposition Universelle de Lyon 1894, de la réception de la tour métallique de Fourvière; membre de la Commission des logements insalubres et de celle des salles de spectacles; membre de la Commission des abattoirs et de celle des taxes nouvelles à créer en remplacement de celles d'octroi.

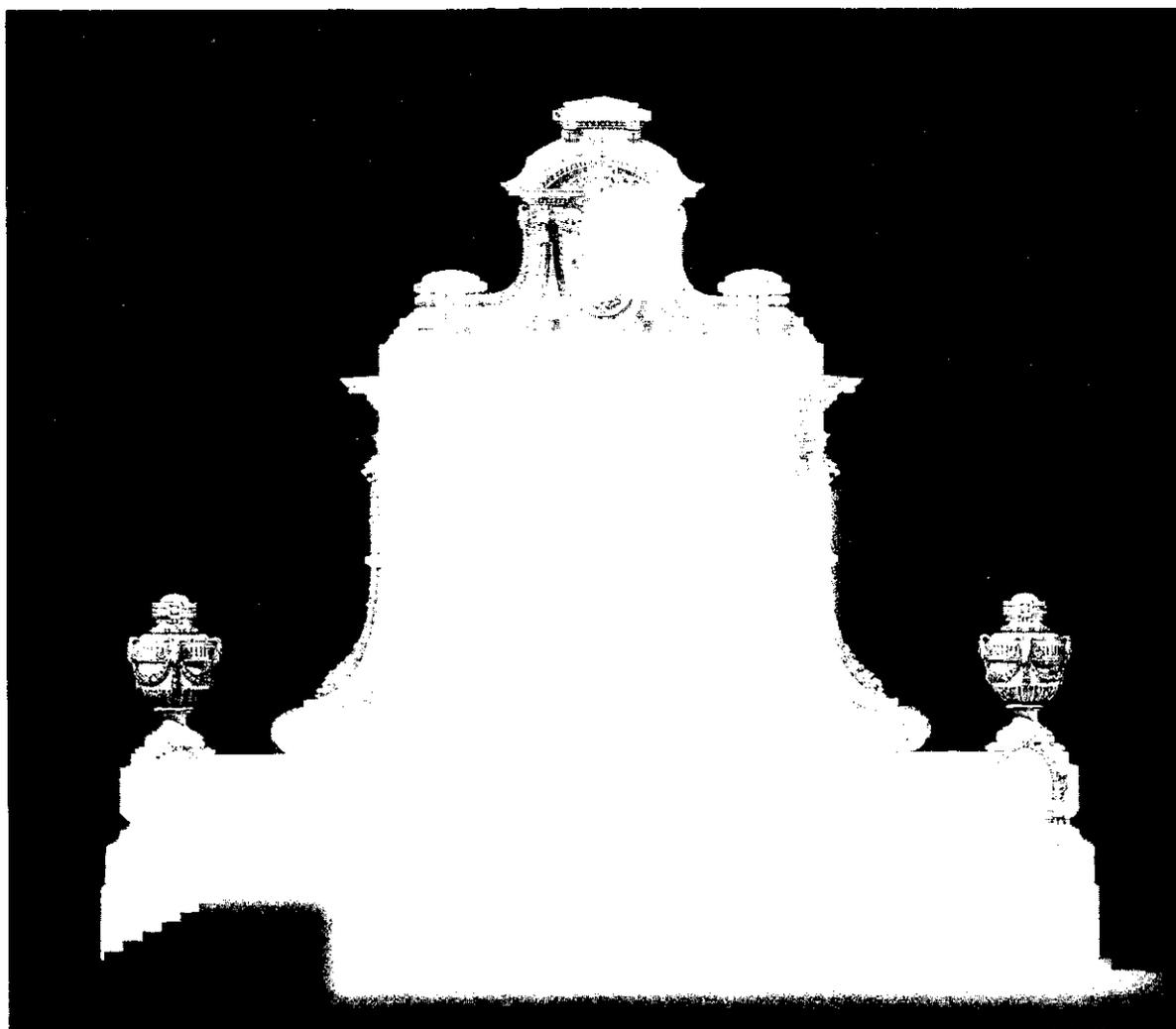
Cette carrière si bien remplie lui laissait encore des loisirs pour l'étude de divers projets, au premier rang desquels, en 1867, un projet de dérivation du Rhône, qui n'a pas abouti par suite des événements de 1870-71; un projet d'ouverture de la rue Moncey, de la place du Pont à l'avenue de Saxe, avec transformation du quartier, et d'autres vastes projets pour Aix-les-Bains, pour Charbonnières, etc.

Prosper Perrin faisait partie, depuis 1864, de la Société Académique d'Architecture de Lyon.

Il n'est pas sans intérêt d'opposer cette augmentation aux rabais offerts pour l'adjudication des travaux de construction d'une mairie, place Jean-Macé, du 20 juillet, dans laquelle certains lots très concurrencés ont été adjugés avec des rabais atteignant pour les uns 33,11, pour d'autres 35,77, pour d'autres enfin 36 et même 36,25 pour 100.

En ce qui concerne le monument Gailleton, la Municipalité a chargé les architectes auteurs du projet en collaboration avec M. Vermeire, MM. Marion et Lucas, rue Littré, à Paris, de provoquer de la part des entrepreneurs des offres se maintenant dans les limites du crédit prévu. Lorsqu'une proposition avantageuse leur sera parvenue, l'entrepreneur qui sera agréé sera chargé à forfait des travaux prévus.

Les lecteurs de *la Construction Lyonnaise* ont eu connaissance de plusieurs projets publiés dans notre numéro du



PROJET DE MONUMENT GAILLETON

MM. Ch. MEYSSON et H. GARIN, architectes; M. P. AUBERT, sculpteur.

A PROPOS DU MONUMENT GAILLETON

Nos lecteurs ont pu remarquer, dans notre précédent numéro, qu'aucun résultat n'a été obtenu pour l'adjudication à forfait des travaux de terrassements, maçonnerie de béton, limousinerie, pierre de taille, dallages, etc., à exécuter pour l'érection d'un monument à la mémoire du D^r Gailleton, qui a eu lieu à la Mairie de Lyon, le 27 juillet dernier.

Ces travaux étaient évalués à la somme de 50.094 fr. 80. La seule offre qui ait été faite demandait une augmentation du prix prévu de près de 20 pour 100, puisqu'elle était de 59.500 francs.

16 janvier 1908, lors de l'exposition; pour compléter les documents relatifs à ce concours, nous reproduisons aujourd'hui deux intéressants projets qui avaient été très remarquables: celui de MM. Ch. Meysson et H. Garin, architectes, et P. Aubert, sculpteur, auquel une prime de 1.000 francs a été attribué, et celui de M. Schaeffer, dont un simple croquis permet cependant d'apprécier l'ordonnance et de comprendre la signification.

Quant au projet adopté, qui a été l'objet de quelques retouches, nous le présenterons prochainement à nos lecteurs, son édification ne paraissant pas encore très prochaine.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Transfert des bibliothèques municipales dans les bâtiments de l'ancien Archevêché.

A la séance du Conseil municipal de Lyon, du 9 courant a été adopté le projet dressé par M. Desjardins, architecte, d'accord avec le Bibliothécaire en chef de la Ville, en vue de la restauration et de l'aménagement des bâtiments de l'ancien Archevêché pour l'installation des bibliothèques municipales.

Voici comment se répartissent les travaux, dont les douze premiers lots seront mis en adjudication publique, les 13^e, 14^e et 15^e devant faire l'objet de concours publics.

1^{er} lot. Maçonnerie et fondations ordinaires, 35.195 fr. — 2^e lot. Pierre de taille dure et mi-dure, 9.163 fr. — 3^e lot. Dallages et ciment (application), carrelages, 3.300 fr. — 4^e lot. Charpente en bois, 5.100 fr. — 5^e lot. Menuiserie et parquets, 40.135 fr. — 6^e lot. Charpente métallique et serrurerie, 64.630 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, 40.247 fr. 50. — 8^e lot. Vitrerie, 2.9270 fr. — 9^e lot. Couverture en ardoises, en tuiles vernies et fibro-ciment, 2.700 fr. — 10^e lot. Ferblanterie et zinguerie, 2.500 fr. — 11^e lot. Plomberie pour les eaux, installations sanitaires, 2.300 fr. — 12^e lot. Asphalte, 3 600 fr. — 13^e lot. Chauffage central, 30.000 fr. — 14^e lot. Installation électrique (éclairage, sonneries, téléphones), 10.000 fr. — 15^e lot. Ascenseurs, monte-charges, 9.000 fr.

Décisions approbatives.

Par décret en date du 10 juillet 1909, M. le Président de la République a approuvé les soumissions souscrites pour l'agrandissement du groupe scolaire de Combe-Blanche, savoir : 1^o Par la Société « Union des Entrepreneurs de plâtrerie et peinture », en vue de l'exécution des travaux de plâtrerie et peinture ; 2^o par M. Chatoux, en vue de l'exécution des travaux de terrassements, maçonnerie, carrelage, etc. ; 3^o par MM. Mazet et Limousin, en vue de l'exécution des travaux de ciment armé ; 4^o par M. Lafosse, en vue des travaux de charpente ; 5^o par M. Péraglié, en vue des travaux de menuiserie ; 6^o par M. Brunard, en vue des travaux de serrurerie ; 7^o par l'Association des Ouvriers plombiers-zingueurs, en vue des travaux de plomberie et zinguerie ; 8^o par M. Targe, en vue des travaux de vitrerie.

Par décret en date du 19 juillet dernier, M. le Président de la République a approuvé le traité de gré à gré passé avec M. Soly et Cie, en vue de l'exécution des travaux de terrassements et fondations sur pilotis Simplex du Lycée de garçons dans le quartier des Brotteaux.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication le mardi 31 août 1909, salle du Conseil, à l'Hôtel-Dieu, à 2 heures, pardevant M^e Berger, notaire, demeurant rue Puits-Gaillot, n^o 1, d'une parcelle de terrain située angle nord-est des rues Servient et Commandant-Du-bois, masse n^o 105 bis, aux Brotteaux.

Surface : 179 mètres 92 décimètres carrés. — Mise à prix : 34.184 francs 80 centimes, soit 190 francs le mètre carré.

Renseignements à l'Administration Centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, n^o 56.

La marquise de la Salle Rameau.

A la suite de la publication dans notre dernier numéro de la coupe de la marquise de la salle Rameau, M. J.-E. Brizon nous signale que cet ouvrage a été fait par lui-même et M. Buttin, et nous exprime le désir de voir réserver à son collègue la large part qui lui revient dans la collaboration.

Création de cités jardins en Angleterre.

Un certain nombre d'habitants de Sutton viennent de former, sous le nom de *East Surrey Tenants Ltd.*, une Société pour la création et l'exploitation d'une cité-jardin dans un

domaine de 12 hectares, connu sous le nom de Elm Grove.

La Société, basée sur la coopération, tout en ayant en vue une entreprise financière, veut que cette cité-jardin soit un modèle au point de vue artistique et hygiénique. Elle se propose en effet : de ne pas sacrifier les arbres, de ne pas convertir la rivière qui traverse le domaine en égout ; de construire des habitations confortables et hygiéniques, entourées chacune d'un assez grand jardin.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

13 Août 1909	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	170 »	172 50
— en planche rouge	202 50	207 50
— — — jaune	187 50	177 50
Étain Banks en lingots	367 50	372 50
— Billiton et détroits en lingots	360 »	365 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon.	39 »	40 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	42 »	43 »
Zinc refondu 2 ^e fusion.	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	76 »
— — — Autres marques	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie	550 »	» »
— laminé	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie.	205 »	» »
— laminé.	325 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	20 50	21 »
Fer à double T, AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus.	21 50	22 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 2 au 13 Août 1909

Avenue Esquirol. Maison. Propr., Société du Parc Chaussagne (Mlle Puel, sociétaire). Arch., M. Hamu, rue Poizat, Villeurbanne.

Rue des Tables-Claudiennes, 33. Immeuble. Propr., MM. Duion, rue Lacreteille, 34, Mâcon; Mourier, rue Tramassac, 11. Arch., M. Paume, rue du Garet, 15.

Chemin des Culattes, 236. Exhaussement. Propr., M. Joanny Michel, chemin des Culattes. Arch., M. Lacroix, rue Sala, 60.

Rue de la Bombarde, 15. Maison. Propr., MM. Naquard, rue de la Bombarde, 17; Tarlet, rue Cornavent, 3, Villeurbanne. Arch., MM. Porte et Fils, rue de la République, 7.

Rue Gérente, 23. Maison. Propr., M. Ribaud, rue Saint-Isidore, 14. Arch., M. Boulu, rue Emile-Zola, 1.

Avenue de Saxe prolongée et rue Nouvelle. Bâtim. Propr., MM. Provent, quai Jean-Jacques-Rousseau, 3; M. Boulu, rue Emile-Zola, 1.

Rue de Marseille, 46. Hangar. Propr., M. Boullier (Henri), rue de Marseille, 46.

Rue d'Inkermann, 50. Maison. Propr., M. Vaschalde, rue d'Inkermann 50. Arch., M. Nevière, rue Saint-Antoine, 36.

Rue Duguesclin, 352. Hangar. Propr., M. Polaud, rue Duguesclin, 352.

Rue Sébastien-Gryphe, 61. Atelier. Propr., MM. Guigue et Sovet fils, rue Sainte-Jeanne, 34-36. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 10.

Chemin de Vénissieux, 10. Hangar. Propr., M. Richard, route de Vienne, 59. Entrepr., M. Boisdevésy, route de Vienne, 67.

Rue Sainte-Pauline, 22 bis. Annexe. Propr., MM. Neuville et Gallin, rue Sainte-Pauline, 22 bis.

Arsenal de Perrache. Annexe. Propr., l'Etat.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 27 juillet. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un lycée de garçons dans le quartier des Brotteaux, aux abords du Parc de la Tête-d'Or. 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 390.029 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Granges frères, 0,25 p. 100. — Peix, 2 p. 100. — Sautour, 3,75 p. 100. — Adjud., MM. Pérol, 79, avenue Félix-Faure, à Lyon, et Monin, 7, rue Pelleter, à Villeurbanne, 7,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierres de taille dures et mi-dures. Montant, 166.312 fr. Soumissionnaire : Société des carrières de Villebois, 8 p. 100 d'augmentation. — Pas de résultat. — 4^e lot. Pierres de taille des Estailades, de Sainte-Juste ou analogues. Montant, 339.558 fr. Soumissionnaires : MM. Vacher, 4,75 p. 100. — Serin, 2,20 p. 100. — Barthélemy, 2,60 p. 100. — Masson, 6,60 p. 100. — Dubouin et Reboux, 6,85 p. 100. — Adjud., M. Albert Hugues, à Saint-Resitut (Drôme), 7,12 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ciments. Montant, 52.000 fr. Soumissionnaires : MM. Héraud et Cie, 4 p. 100. — Lachamps, 6,25 p. 100. — Ligonnet, 7 p. 100. — Adjud., M. Marleix, 76, rue Mazenod, à Lyon, 11,32 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Charpente en bois. Montant, 160.000 fr. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 4,57 p. 100. — Barnay, 3,87 p. 100. — Maigre, 4 p. 100. — Haour, 7 p. 100. — Chrétien, 8,25 p. 100. — H. Cochet, 12,37 p. 100. — Chevron,

13,26 p. 100. — Adjud. Société coopérative des ouvriers charpentiers, 5, rue de Bruxelles, à Villeurbanne, 15,10 p. 100 — 7^e lot. Couverture en toiles. Montant, 51.000 fr. Soumissionnaires : MM. Delogé, 5 p. 100. — Thomas, 8,25 p. 100. — Boussat, 10,50 p. 100. — Gautier, 12 p. 100. — Clément, 14,10 p. 100. — M. Leravat, rue Cuvier, 15, à Lyon, 19,15 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Zinguerie. Montant, 50.000 fr. Soumissionnaires : MM. Berlié, 13,95 p. 100. — Delogé frères, 16 p. 100. — Haerberlé, 20,25 p. 100. — Gautier, 21 p. 100. — Clément, 21,50 p. 100. — Vinet, Gottrand et Cie, 24 p. 100. — Thomas, 24,50 p. 100. — Association des ferblantiers-zingueurs, 25,25 p. 100. — Boussat, 26 p. 100. — Adjud. M. Guttin, 7, rue Saint-Alexandre, à Lyon, 26,87 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Parquets. Montant, 102.000 fr. Soumissionnaires : MM. Pansu, 2 p. 100. — Jossierand, 5,25 p. 100. — Chrétien, 9,50 p. 100. — Cochet, 12,37 p. 100. — Compagnie l'Asphalte, 13,75 p. 100. — Adjud. M. Blanchet, 6, place Victor-Hugo, à Grenoble, 16,50 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Menuiserie. Montant, 165.000 fr. Soumissionnaires : MM. Lafosse, 1,67 p. 100. — Clermont, 5,40 p. 100. — Delangle, 6,25 p. 100. — Pansu, 10,15 p. 100. — Chrétien, 10,25 p. 100. — Cochet, 12,37 p. 100. — Adjud. M. Roux, 32, rue Désirée, à Saint-Etienne, 21,30 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Serrurerie. Montant, 180.285 fr. 20. Soumiss. : MM. Piana, 8 p. 100. — Tarcans, 10,07 p. 100. — Chuzel, 11,06 p. 100. — Georges, 13,65 p. 100. — Ziegler, 15,7 p. 100. — Daport, 16,39 p. 100. — Brunard, 16,50 p. 100. — Gauthier, 16,85 p. 100. — Mary, 17,15 p. 100. — Brizon, 22 p. 100. — Coudant, 23,70 p. 100. Adj., MM. Euler et Goy, 296, cours Lafayette, à Lyon, 26,11 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 139.302 fr. 20. Soumissionnaires : MM. Ternissier et Serre, 16 p. 100. — Union Lyonnaise, 16,50 p. 100. — MM. Jullien, 17,85 p. 100. — Labasse et Lesseier, 25,60 p. 100. — Adjud. M. Ebard, 37, rue Consolat, à Marseille, 26 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Vitrierie. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires : M. Mamessier, 7 p. 100 d'augmentation. — MM. Targe, 4,25 p. 100. — Guy, 4,90 p. 100. — Chauillac, 4,99 p. 100. — J. Del Piéto, 5 p. 100. — Adjud., M. Lucas, à Joigny (Yonne), 12,60 p. 100 de rabais.

Rhône. — 31 juillet. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Montant, 5.500 fr. Adjud., M. Monin, 7, rue Pelletier, à Villeurbanne, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 11.000 fr. Adj., M. Desflaches, 105, rue Louis Guérin, à Villeurbanne, 2 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 10.000 fr. Adjud., M. Canque-Ermant, 2, rue d'Amboise, à Lyon, 3 p. 100 de rabais.

Rhône. — 3 août. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Mad-leine. — 1^{er} lot. Terrassements, boisage des fouilles. Montant des travaux, 32.804 fr. 90. Soumissionnaires : MM. L. Védrine, 6,30 p. 100. — C. Monin, 8 p. 100. — L. Dufier, 10,10 p. 100. — Adjud., MM. Soly père et fils et Ledieu, boulevard des Hironnelles, 38, à Lyon, 10,5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie et allèges. Montant des travaux, 129.419 fr. 53. Soumissionnaires : MM. P. Thomas, 5 p. 100. — L. Védrine, 10,95 p. 100. — A. Baudin, 10,75 p. 100. — L. Peir, 11 p. 100. — Granges frères, 14,29 p. 100. — G. Bouchet, 14,60 p. 100. — Adjud., M. Louis Dufier, 4, rue Jangot, à Lyon, 18,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Pierre de taille dure et mi-dure. Montant des travaux, 63.251 fr. 25. Soumissionnaires : MM. A. Vacher, 8,15 p. 100. — Besson frères, 10,15 p. 100. — J. Derriaz, 10,20 p. 100. — Veuve Péju aîné, 10,26 p. 100. — Adjud., M. Edouard Bouquet, directeur de la Société des carrières de Villebois, 16, rue de la Bourse, 11,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Pierre blanche de Sainte-Juste et des Estallades. Montant des travaux, 109.779 fr. 84. Soumissionnaires : MM. J. Rebou, 11,56 p. 100. — Ch.-L. Jammès, 14,26 p. 100. — Adjud., M. Albert Hugues, à Saint-Just, 17,55 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ciments. Montant des travaux, 23.738 fr. 25. Soumissionnaires : MM. Héraud, Chambon et Cie, 14,25 p. 100. — Mazet et Limousin, 18,35 p. 100. — L. Mallet, 18,40 p. 100. — Adjud., M. Joseph Lachamps, rue Chaponnay, 75, à Lyon, 21,75 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Carrelages, mosaïque, céramique. Montant des travaux, 2.034 fr. 40. Soumissionnaires : MM. Bertin, Bouché et Cie, 6,10 p. 100. — Adjud., MM. H. Boulenger et Cie, rue Franklin, 8, à Lyon, 21,50 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Charpente en bois. Montant des travaux, 3.767 fr. 5. Soumissionnaires : Société coopérative des ouvriers charpentiers du Rhône, 4,15 p. 100. — MM. P. Chrétien, 15,31 p. 100. — A. Descotes, 19,30 p. 100. — Adjud., M. Joseph Lafosse, avenue Berthelot, 131, à Lyon, 21,65 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 26.211 fr. 87. Soumissionnaires : MM. P. Chrétien, 15,37 p. 100. — L. Delangle, 18 p. 100. — J. Lafosse, 19,35 p. 100. — A. Pansu, 20,15 p. 100. — Adjud., M. J.-B. Hatton aîné, quai Fulchiron, 37, à Lyon, 20,36 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Parquets sur bitume. Montant des travaux, 21.672 fr. 65. Soumissionnaires : MM. A. Pansu, 3 p. 100. — P. Chrétien, 8,25 p. 100. — Adjud., l'Asphalte, rue de la République, 33, à Lyon, 10,25 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 18.444 fr. 70. Soumissionnaires : MM. J.-L. Brunard, 27,10 p. 100. — P. Gauthier, 27,86 p. 100. — N. Coudant, 30,26 p. 100. — Adjud., M. Claudius Adservice, directeur de la Société coopérative « Union des métallurgistes », rue Parmentier, 81, à Lyon, 30,60 p. 100 de rabais. — 11^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie de toiture. Montant des travaux, 9.884 fr. 75. Soumissionnaires : MM. F. Boussat, 21,50 p. 100. — M. Thomas, 29,35 p. 100. — Vinet, Gottrand et Cie, 30,30 p. 100. — Association coopérative des ouvriers ferblantiers, plombiers et zingueurs, 32,50 p. 100. — Adjud., M. Petrus Haerberlé, rue Bonnel, 44, à Lyon, 34 p. 100 de rabais. — 12^e lot. Plâtrerie, peinture, marbrerie. Montant des travaux, 21.122 fr. 80. Soumissionnaires : M. P. Casteras, 28,55 p. 100. — Adjud., Union Lyonnaise des entrepreneurs de plâtrerie, peinture, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, à Lyon, 30,30 p. 100 de rabais. — 13^e lot. Vitrierie. Montant des travaux, 4.844 fr. 22. Soumissionnaires : MM. G. Mamessier, 14,99 p. 100. — G. Targe, 14,95 p. 100. — J. Guy, 18 p. 100. — J. Del-Piétro, 19,05 p. 100. — Adjud., M. Joseph Popon, boulevard de la Croix-Rousse, 147, à Lyon, 20,25 p. 100 de rabais.

Rhône. — 7 août. — *Mairie d'Oullins.* — Construction d'un groupe scolaire avec école maternelle à La Bussière. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie, pierre de taille. Montant, 55.197 fr. 50. Adjud., M. Bonnichon, à Pierre-Benite, 8,26 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Ciment. Montant, 10.112 fr. 57. Non adjugé. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 18.759 fr. 54. Adjud., M. Patois, à Vernaison, 12,15 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 20.177 fr. 56. Adjud., M. Cochet, à Oullins, 9,13 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 14.571 fr. 08. Adjud., M. Martin, à Oullins, 20 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 12.328 fr. 50. Adjud., Union Lyonnaise des entrepreneurs de peinture, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Lyon, 18,35 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vitrierie. Montant, 1.337 fr. 65. Adjud., M. Delpiéto, 12, rue Fromagerie à Lyon, 18 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Ferblanterie, zinguerie. Montant, 2.083 fr. 45. Adjud., MM. Vinet, Gottrand et Cie, 4, quai de l'Hôpital, à Lyon, 22,50 p. 100 de rabais.

Rhône. — 9 août. — *Mairie de Villefranche.* — Réparations diverses : mise en état des classes, dortoirs ; création de classes nouvelles. Montant, 8.184 fr. 12. Adjud., M. Giordano, 121, rue Nationale, à Villefranche, 19 p. 100 de rabais.

Allier. — 30 juillet. — *Hospices de Moulins.* — Construction d'une maison d'habitation et d'une bergerie. Montant, 13.404 fr. 55. Soumissionnaires : MM. Valty, 3 p. 100. — Desbouis, 1 p. 100. Adjud., M. Loulergue, à Moulins, 6 p. 100 de rabais.

Ardeche. — 8 août. — *Mairie de Saint-Martin-le-Supérieur.* — Travaux de distribution d'eau. Remplacement des conduites en poterie par des conduites en fonte. Montant, 18.500 fr. Adjud., M. Emile Giré, à Bourg-Argental, 1 p. 100 de rabais.

Doubs. — 28 juillet. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Vellerot-les-Beivoir. Installation d'une école mixte dans un bâtiment communal. Montant, 1.152 fr. 05. Soumissionnaires : M. E. Gaulard, prix du devis. — M. H. Bize, 1 p. 100. — Adjud., Société « Union et Travail », directeur, M. Auguste Monin, à Besançon, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Italiens. Réfection d'une partie de la conduite d'eau de la source de Vevans. Montant, 5.543 fr. 60. Pas de soumissionnaire. — 3^e lot. Fontaine-les-Clerval. Réfection d'une conduite d'eau. Montant, 2.843 fr. 99. Soumissionnaires : MM. A. Jarron, 1 p. 100. — J.-B. Dubois, 2 p. 100. — N. Dodivers, 3 p. 100. — Adjud., M. Mouchet, à Clerval, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Soye. Construction d'un aqueduc. Montant, 5.600 fr. Soumissionnaires : MM. C. Trimaille, N. Dodivers, J.-B. Scala, prix du devis. — Adjud., M. Alfred Py, à l'Isle-sur-le-Doubs, 6 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Lanans. Rectification du chemin vicinal ordinaire n° 3. Montant, 31.100 fr. Soumissionnaire : M. L. Ollier, 2 p. 100 d'augmentation. Adjud., M. Lécuyer, à Baume-les-Dames, prix du devis. — 6^e lot. Grandfontaine-Fournets. Construction d'un chalet de fromagerie. Montant, 10.491 fr. 54. Soumissionnaires : M. J. Monnier, 1 p. 100. — Société « Union et Travail », 1 p. 100. — MM. L. Viennet, 3 p. 100. — F. Saintot, 6 p. 100. — Adjud., M. Henri Bize, à Bretonvillers, par Belleherbe, 6 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vernierfontaine. Travaux d'assainissement de la place publique et de réparations aux édifices communaux. Montant, 2.277 fr. 09. Soumissionnaires : M. V. Cartier, prix du devis. — MM. C. Perrette, 2 p. 100. — J. Chambre, 4 p. 100. — L. Viennet, 4 p. 100. — Adjud., M. François Bogeard, à Valdahon, 5 p. 100 de rabais.

Gers. — 9 août. — *Sous-préfecture de Lombez.* — Montferrand Savès. Construction d'un groupe scolaire. Montant, 37.000 fr. Adjud., MM. Cartié et Lansac, à Auch, 2 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 25 juillet. — *Mairie de Cistrières.* — Travaux d'adduction d'eau. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : MM. Gire, 3 p. 100. — Désormes-Baylot, 5 p. 100. — Cavard, 5 p. 100. — Picard fils, 4 p. 100. — Pascal, 8 p. 100. — Bort, 5 p. 100. — Rase-Besson, 7 p. 100. — Adjud., M. Roux, à La Chaise-Dieu, 9 p. 100 de rabais.

Haute-Saône. — 29 juillet. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} et 2^e lots. Non adjugés. — 3^e lot. Corre et Ranzeville. Agrandissement du cimetière. Montant, 2.419 fr. 75. Adjud., M. Davigo, à Corre, 1 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Varogne. Réfection du captage. Montant, 2.180 fr. 80. Adjud., M. Landrier, à Ormoy, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Sommadon. Réfection du captage. Montant, 1.069 fr. 10. Adjud., M. Chassagne, à Gourgeon, 1 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Gevigney-Mercey. Construction d'un canal. Montant, 6.593 fr. 37. Adjud., M. Corniani, à Passavant, 1 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Grattery. Construction de rigoles. Montant, 600 fr. 37. Adjud., M. Martini, à Vesoul, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 23 juillet. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Construction de dépendances à l'hôpital. Montant, 14.663 fr. 69. Adjud., M. Joseph Faletti, à Bonneville, 3 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 27 juillet. — *Préfecture.* — Construction d'une caserne de gendarmerie à Saint-Gingolph. Montant, 45.255 fr. 89. Non adjugé.

Haute-Savoie. — 27 juillet. — *Préfecture.* — Route nationale n° 206. Rectification du passage de Barbenoire. Montant, 4.200 fr. Adjud., M. Abate, à Annemasse, prix du devis.

Haute-Savoie. — 27 juillet. — *Préfecture.* — Evires. Construction d'une école. Montant, 24.767 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Nicolin Georges et Pierre, 15 p. 100. — Non adjugé.

Haute-Savoie. — 1^{er} août. — *Ecole de Marlens.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Alimentation en eau. Montant, 28.000 fr. Soumissionnaires : M. Bisso, prix du devis. — MM. Anlas et Vidal, 3,10 p. 100. — Serratrice, 2 p. 100. — Loro, 2 p. 100. — Badarelly, 3 p. 100. — Bergeron, 2 p. 100. — Non adjugé. — 2^e lot. Construction d'un cimetière. Montant, 2.800 fr. Soumissionnaire : M. Zanone, 1 p. 100. — Adjud., MM. Guazzo frères, à Faverges, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Réfection d'un canal maçonné. Montant, 2.270 fr. Soumissionnaires : MM. Lanone, 3 p. 100. — Loro, 1 p. 100. —

Adjud., MM. Guazzoni frères, 4 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Amélioration de la conduite. Montant, 800 fr. Soumissionnaire : M. Loro, 3 p. 100. — Adjud., MM. Guazzoni frères, 4 p. 100 de rabais.

Isère. — 26 juillet. — *Mairie de Nantoin.* — Chemins vicinaux ordinaires. Construction. Montant, 22.000 fr. Adjud., M. Guillot, à Champier, 3 p. 100 de rabais.

Isère. — 8 août. — *Mairie de Valbonnais.* — Chemin vicinal n° 7. Construction. Montant, 12.600 fr. Soumissionnaires : M. Serratrice, prix du devis. — MM. Atheneux, 4 p. 100. — Claret, 5 p. 100. — Meunier, 8 p. 100. — Florio, 10 p. 100. — Zerbola, 12 p. 100. — Achard, 13 p. 100. — Maurice, 14 p. 100. — Bernard, 15 p. 100. — Adjud., M. Court, à La Mure-d'Isère, 19 p. 100 de rabais.

Loire. — 8 août. — *Mairie de Feurs.* — Construction d'une annexe au cimetière. Montant, 11.700 fr. Adjud., M. Cellerier, à Feurs, 12,25 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 31 juillet. — *Mairie de Chalons-sur-Saône.* — Bâti-géons des bâtiments communaux compris dans la huitième section. — 1^{er} lot. Enduits et badigeons. Montant, 2.900 fr. Soumissionnaires : MM. Douard, 13 p. 100. — Rapinat, 15 p. 100. — Adjud., M. Auville, à Saint-Jean-des-Vignes, 24 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Peinture. Montant, 1.000 fr. Soumissionnaires : MM. Noble, 4 p. 100. — C. Amiel, 3 p. 100. — Arnoux, 8 p. 100. — Jado, 10 p. 100. — Adjud., M. Arnoux, à Chalons-sur-Saône, 8 p. 100 de rabais après l'annulation de la soumission de M. Jado.

Savoie. — 5 juillet. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Fourniture de tuyaux en fonte. Offres, M. Badarelly, tuyaux droits, 26; coudés, 36. Adjud., M. Boissat, à Albertville, tuyaux droits, 25,70 les 100 kil., coudés, 35,75 les 100 kil.

Savoie. — 27 juillet. — *Mairie d'Aix-les-Bains.* — Agrandissement de l'école de Lully. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 5.879 fr. 69. Adjud., M. Blondin, à Aix-les-Bains, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente. Montant, 1.863 fr. 28. Adjud., M. Corbet, à Aix-les-Bains, 13 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Ferronnerie. Montant, 2.305 fr. 31. Adjud., M. Devaux, à Aix-les-Bains, 24 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie. Montant, 1.034 fr. 35. Adjud., M. Massonat, à Aix-les-Bains, 23 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 3.861 fr. 49. Adjud., M. Jouty, à Aix-les-Bains, 13 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Zinguerie. Montant, 2.184 fr. 08. Adjud., M. Toussaint, à Aix-les-Bains, 21 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Peinture. Montant, 895 fr. 86. Adjud., M. Massonat, 25 p. 100 de rabais.

Savoie. — 9 août. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Chemin n° 4 dit du Petteyret. Construction. Montant, 19.400 fr. Aucun soumissionnaire.

Vaucluse. — 8 août. — *Mairie de Beaumes-de-Venise.* — Construction d'une école de garçons. Montant, 30.461 fr. 72. Soumissionnaire : M. Ch. Pons, 15 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Ministère de la Guerre. — 27 juillet. — *Mairie de La Tronche.* — Service du génie. Construction de divers bâtiments de l'hôpital militaire de Grenoble. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 197.000 fr. Adjud., M. Bessiron, à Grenoble, 3,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture et charpente. Montant, 25.000 fr. — Adjud., M. Paillet, à Grenoble, 26,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Menuiserie et petite quincaillerie. Montant, 45.100 fr. Adjud., M. Bayoux, à Grenoble, 22,60 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Aciers spéciaux. Montant, 58.000 fr. Adjud., M. Papet, à Grenoble, 26,30 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferronnerie. Montant, 34.500 fr. Non adjugé. — 6^e lot. Zinguerie, plomberie, cuivrierie. Montant, 9.100 fr. Adjud., M. Riboud, à Grenoble, 33,60 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Peinture, vitrierie. Montant, 22.400 fr. Adjud., Association ouvrière (Bailly), à Grenoble, 35,10 p. 100 de rabais.

Ministère de la Guerre. — 29 juillet. — *Mairie de Coillonges (Ain).* — Service du génie. Réparation de chapes. Montant, 3.700 fr. Soumissionnaires : M. Bergeron, 20 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Neyron, à Longeray (Ain), 18 p. 100 d'augmentation.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 30 août, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de construction des ponts de La Feuillée et de l'Homme de la Roche, sur la Saône. Pont de La Feuillée. Travaux à l'entreprise : terrassements et maçonneries, 440.633 fr. 95. Charpente métallique, 408.165 fr. Somme à valoir, 101.201 fr. 05. Dépenses totales, 950.000 fr. — Pont de l'Homme de la Roche. Travaux à l'entreprise : terrassements et maçonneries, 96.387 fr. 50. Charpente métallique, 172.177 fr. 95. Sommes à valoir, 31.434 fr. 55. Dépenses totales, 300.000 fr. Total général pour les deux ponts, 1.250.000 fr. Ne seront admis à l'adjudication que les entrepreneurs qui ont été désignés par la Commission spéciale dans sa décision du 31 juillet 1909. — Les pièces du projet sont déposées et communiquées aux entrepreneurs admis à soumissionner, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 31 août, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Constructions d'égouts. — 1^{er} lot. Egouts du 4^e type. Rue Burdeau, entre la montée des Carmélites et le pont du funiculaire de Lyon-Croix-Rousse. Rue Imbert-Colomès, entre la montée de la Grande-Côte et la rue Pouteau. Petite rue Pizay. — Egout tubulaire. Rue Burdeau, entre le pont du funiculaire et la montée de la Grande-Côte. Montant, 20.037,85. Cautionnement, 1.000. — 2^e lot. Egouts du 4^e type. Rue Mottet-de-Gérando et rue Bodin. Couverture du caniveau de la montée des Fantassques. Montant, 26.094,70. Cautionnement, 1.300. — 3^e lot. Egout du 4^e type. Rue Smith, entre la place de l'Hippodrome et le cours Bayard. — Egout tubulaire de 0,40 de diamètre dans la cour des Archers. Montant 11.810,15. Cautionnement, 600. — 4^e lot. Egouts du 4^e type. Rue de l'Abondance, entre la rue Danton et le boulevard de la Part-Dieu.

Rue Bonald. Montant 23.738,30. Cautionnement 1.200. — 5^e lot. Egout du 4^e type. Rue Tête-d'Or, entre la rue Cuvier et le cours Lafayette. Montant, 13.279,30. Cautionnement, 600. — Les soumissions devront parvenir sous pli recommandé, au plus tard la veille de l'adjudication, à 5 heures du soir. Renseignements à l'Office du Travail, cours Morand, 39.

Rhône. — Mardi 7 septembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une annexe à l'école primaire de garçons de l'avenue Berthelot. — 1^{er} lot. Terrassements et boisages. Montant des travaux prévus, 2.988 fr. 88. Cautionnement, 150 fr. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant des travaux prévus, 12.203 fr. 25. Cautionnement, 610 fr. — 3^e lot. Pierre de taille dure. Montant des travaux prévus, 3.341 fr. 41. Cautionnement, 160 fr. — 4^e lot. Dallages et ciments. Montant des travaux prévus, 5.005 fr. 70. Cautionnement, 250 fr. — 5^e lot. Charpente en bois. Montant des travaux prévus, 3.625 fr. 77. Cautionnement, 180 fr. — 6^e lot. Menuiserie et parquets. Montant des travaux prévus, 3.605 fr. 11. Cautionnement, 180 fr. — 7^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant des travaux prévus, 2.146 fr. 97. Cautionnement, 100 fr. — 8^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant des travaux prévus, 1.841 fr. 15. Cautionnement, 90 fr. — 9^e lot. Plomberie et appareils pour le gaz et l'eau. Montant des travaux prévus, 1.893 fr. 09. Cautionnement, 90 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ardecbe. — Dimanche 22 août, 2 h. — *Mairie de Marivac.* — Construction d'une maison d'école au hameau de Girons. Montant, 11.148 fr. — Renseignements à la mairie ou dans les bureaux de M. Guigon, architecte, à Privas.

Ardecbe. — Dimanche 29 août, 10 h. — *Mairie de Saint-Michel-de-Boulogne.* — Travaux communaux. Construction d'une école primaire mixte. Montant, 13.754 fr. 42. Cautionnement, 500 fr. — Visa, avant le 12 août courant, par M. Jamme, architecte, à Privas. — Renseignements à la mairie ainsi qu'au cabinet de M. Jamme, architecte à Privas.

Côte-d'Or. — Mercredi 25 août, 1 h. — *Mairie de Comblanchien.* — Location pour neuf années de trois belles carrières en exploitation. — 1^{er} lot. Mise à prix des loyers en cours par an, 7.300 fr. — 2^e lot. Mise à prix des loyers en cours par an, 4.350 fr. — 3^e lot. Mise à prix des loyers en cours par an, 3.000 fr. Entrée en jouissance des deux premières carrières le 17 février 1911 et, pour la troisième, le 1^{er} février 1910. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Samedi 28 août 1909, à 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemins de grande communication 1^{er} lot. Chemin n° 5. Rectification du chemin de grande communication dans la traverse de Miserey (service vicinal). Montant, 7.250 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Chemin n° 14. Rectification dans la traverse de Moncey (service vicinal). Montant, 8.600 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Chemin n° 39. Reconstruction du mur de soutènement situé à la tête du pont de Saint-Hippolyte (service vicinal). Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — Chemins ruraux. 4^e lot. Montmahoux. Construction du chemin forestier de Falouze (service vicinal). Montant, 5.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Gevresin. Construction de bouches d'égouts, égout collecteur et branchement (service vicinal). Montant, 6.500 fr. Cautionnement, 200 fr. — Travaux communaux. 6^e lot. Echay. Construction d'un réservoir et installation de deux bornes-fontaines (service vicinal). Montant, 11.972 fr. 93. Cautionnement, 450 fr. — 7^e lot. Yorges. Aduction et distribution d'eau (service hydraulique). Montant, 20.500 fr. Cautionnement, 700 fr. — 8^e lot. Amancey. Construction d'un préau à l'école enfantine et réparations aux bâtiments communaux (M. Barrey, architecte à Besançon). Montant, 5.704,55. Cautionnement, 190 fr. — 9^e lot. Montmahoux. Captage de sources (M. Frey, architecte à Besançon). Montant, 2.801 fr. 80. Cautionnement, 95 fr. — 10^e lot. Voires. Reconstruction d'un lavoir et d'un abreuvoir (M. Pillot, architecte à Ornans). Montant, 2.723 fr. 30. Cautionnement, 90 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Haute-Savoie. — Mercredi 1^{er} septembre, 2 h. — *Mairie de Thonon.* — Service du génie. Chefferie de Chambéry. Déplacement de l'abri des marqueurs au champ de tir de Thonon. Montant, 3.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — Produire à M. le chef du génie à Grenoble, avant le 16 août, les pièces ci-dessus. — Renseignements à la chefferie du génie, à Chambéry, 43, place Caffé, à Annecy, faubourg des Balmettes, 5, et à Thonon.

Isère. — Dimanche 22 août, 9 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Blaise-de-Buis.* — Travaux de réparations à la mairie et construction d'un logement pour la pompe à incendie. Montant, 6.640 fr. 93. Cautionnement, 300 fr. — Visa cinq jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements la mairie et chez M. Vinot, rue Montgolfier, à Voiron, auteur du projet.

Isère. — Dimanche 29 août, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne-de-Crossey.* — Construction d'une école de filles et réparations de l'école de garçons. — 2^e lot. Charpente. Montant, 9.898 fr. 88. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 5.593 fr. 65. Cautionnement, 500 fr. — Visa du certificat de capacité, cinq jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Dimanche 29 août, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Etienne-de-Crossey.* — Construction d'une école de filles et réparations de l'école de garçons. — 2^e lot. Charpente. Montant, 9.898 fr. 88. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 5.593 fr. 65. Cautionnement, 500 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 28 août, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbrison.* — Saint-Didier-sur-Rochefort. Chemin vicinal ordinaire n° 14, de La Valla, à Boën. Construction entre le profil n° 113 et le profil n° 193, à Luzine, sur 1.507 m. 19. Terrassements, Montant, 4.312 fr. 50. Chaussées, Montant,

2.932 fr. 55. Ouvrages d'art. Montant, 2.986 fr. 40. A valoir, 398 fr. 55. Total, 10.600 fr. Cautionnement, 400 fr. — Visa par l'agent voyer d'arrondissement à Moulbrison, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Puy de Dôme. — Dimanche 29 août, 11 h. — *Mairie de Pontgibaud.* — Aménagement et appropriation des écoles. Montant, 4.750 fr. — Renseignements à la mairie.

Puy de Dôme. — Jeudi 26 août, 9 h. — *Sous-préfecture de Thiers.* — Aggrandissement du cimelière de Ris. Montant, 3.333 fr. 33. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 12 septembre, 8 h. — *Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.* — Appropriation d'une maison d'école de filles. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 14.415 fr. 50. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Charpente, couverture, zinguerie. Montant, 6.577 fr. 06. Cautionnement, 500 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie, plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 7.351 fr. 39. Cautionnement, 500 fr. Somme à valoir pour imprévus, 1.416 fr. 15. Total, 29.760 fr. — Les soumissions devront être parvenues la veille de l'adjudication, avant 6 heures du soir. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Truchet, architecte, 13, boulevard Jacquard, à Charlieu. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Savoie. — Dimanche 22 août, 11 h. — *Mairie de Saint-Pierre-d'Entremont.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Installation du bureau de poste dans la maison Genevois. Montant, 6.300 fr. Cautionnement, 300 fr. — 2^e lot. Restauration de la maison d'école du chef-lieu et de celle des Baudet. Montant, 1.400 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 28 août, 10 heures. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. — Travaux sur routes départementales. — 1^{er} lot. Route départementale n° 11, de Chambéry à Annecy. Rechargement de la chaussée entre les points kil. 1 k. 500 et 3 k. (commune de Saint-Alban). Travaux à l'entreprise, 3.146 fr. 50. Somme à valoir, 1.653 fr. 50. Total, 4.800 francs. Cautionnement provisoire et définitif, 100 francs. Frais approximatifs de l'adjudication, 120 francs. — 2^e lot. Route départementale n° 13, de Pontcharra à Montméhan. Rechargement de la chaussée entre les kil. 3 k. et 4 k. (commune de Montméhan). Travaux à l'entreprise, 3.590 fr. 29. Somme à valoir, 909 fr. 71. Total, 4.500 francs. Cautionnement provisoire et définitif, 100 francs. Frais approximatifs de l'adjudication, 120 francs. — On pourra prendre connaissance des pièces du projet à la Préfecture (2^e division, 2^e bureau).

Var. — Dimanche 22 août, 2 h. — *Mairie de Besse.* — Aménagement d'un immeuble en Hôtel de Ville. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 240 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Verlaque, ingénieur des ponts et chaussées, à Brignoles. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Verlaque, ingénieur à Brignoles.

Vaucluse. — Dimanche 12 septembre, 4 h. — *Mairie de Lagnes.* — Elévation et distribution d'eau potable. Aménagement d'une chute d'eau, construction d'un bâtiment d'usine, pose des canalisations en fonte d'aménée et de distribution, mise en état des réservoirs, etc. Montant, 24.934 fr. 10. A valoir, 9.065 fr. 90. Total, 34.000 fr. Cautionnement, 1.400 fr. Frais, 500 fr. — Les demandes d'admission à cette adjudication devront être adressées, par lettre recommandée, à M. l'ingénieur en chef du département, 17, rue Petite-Fusterie, à Avignon, avant le 20 août 1909, à 5 heures du soir, terme de rigueur. Visa des pièces par M. l'ingénieur en chef du département. — Renseignements à la mairie ou chez M. l'ingénieur en chef du département.

SPECTACLES

CASINO-KURSAAL La saison va commencer jeudi 19 août au Casino Kursaal avec une troupe, qui est unique, qui restera unique, au milieu des améliorations et des embellissements d'un music-hall qui, tout en étant déjà l'un des plus beaux de tous, devient, étant donné ses spectacles, un des meilleurs marché entre tous, grâce à des carnets de tickets de 10 places de fauteuils d'orchestre ou de loges, aux prix de 3 fr. 25 la place, ou 10 tickets de fauteuils de parquet à 2 fr. 25.

OLYMPIA Tous les soirs un immense succès est prodigué aux trois Batros, présentant une nouveauté acrobatique de première force; aux étonnants Harbert-Orellys, équilibristes en souplesse provoquant l'admiration; à l'intrépide Rabbits, cycliste accompli; des vedettes en renom comme Louiset, diseur comique de Parisiana; Haupto, bon chanteur de genre; Mlle Lavallière, chanteuse de talent. Dimanche 15 et lundi 16 août, grandes matinées, ainsi que jeudi 19, à moitié prix.

THÉÂTRE PATHE-GROLÉE (6, rue Grolée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grand spectacle, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

PANORAMA DE MADAGASCAR prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 52411

EN VENTE A L'OFFICE DE PUBLICITÉ
LYON — 13, Rue Confort, 13 — LYON

PANAMA A LOTS

TOUS LES TITRES REMBOURSABLES

Six tirages par an : les 15 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Trois gros lots de 500.000 francs; Trois de 250.000 francs; Six de 100.000 francs; plus 354 autres lots divers

Obligations à Lots du Congo

Les tirages se suivent tous les deux mois, soit les 20 février, avril, juin, août, octobre et décembre
Gros lots : 150.000 et 100.000 francs. — Intérêts 5 0/0 s'ajoutant chaque année au taux de remboursement

BONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

BONS DE LA PRESSE 1887 — BONS DE L'EXPOSITION DE 1889

Vente au comptant : Remise immédiate ou expédition FRANCO des titres par retour du courrier.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES,

POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, tuiles, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLATRE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CERAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES. PROST FRERES, fabricants Jean-Claude PROST, succés, à la Touche-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

FAÏENCE, TERRE CUITE ET GRÈS DÉCORÉS

CARREAUX DE REVÊTEMENTS

Spécialité de Faïence Marbrée

Procédé Breveté S. G. D. G.

PONTEY & C^{IE}

DÉPOSITAIRES

LYON — 11, rue Turbil — LYON

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Villette, LYON

REPRODUCTION
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir
3, rue Fénelon
Téléph. 37.72 - LYON

Le meilleur marché sur place
et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2,40

Le Meilleur Marché
des Guides illustrés

PETIT GUIDE

DE LYON

En vente chez tous les Libraires

Prix : 0 fr 50

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES
CONTRE LES

ACCIDENTS DE TOUTE NATURE

Capital Social : Six millions huit cent mille francs

Assurances individuelles. — Assurances des domestiques. — Assurances agricoles. — Assurances des automobiles, chevaux et voitures. — Assurances commerciales et ouvrières.

PAULE et TURPEAU, agents généraux
39, rue de la Bourse, LYON, Téléphone 25-09

THÉ

DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPOT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON